

Avenant au protocole sanitaire

Les mesures présentées ci-dessous complètent le protocole sanitaire mis en place depuis le début de l'année.

➤ Préalable

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école **en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

Pour rappel, les symptômes de la Covid-19 sont :

- la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- la toux ;
- des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- dans les formes plus graves : des difficultés respiratoires.

Les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Les familles concernées en informent rapidement la directrice.

L'accès aux bâtiments scolaires pour les parents est autorisé **après nettoyage et désinfection des mains.** Les accompagnateurs doivent **porter un masque** et respecter une **distanciation physique d'au moins un mètre** (en extérieur comme à l'intérieur).

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

➤ Les règles de distanciation physique

La plus grande distanciation physique possible sera mise en place dans les classes à l'école élémentaire. Elle ne s'applique pas pour les élèves de l'école maternelle, ni dans les espaces extérieurs.

➤ L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains mis en place est renforcé : en plus des moments indiqués dans le protocole, les élèves se laveront les mains avant d'aller en récréation.

Dorénavant, **le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir du CP.** Celui-ci est à fournir par les parents. **Le masque doit être porté tout au long de la journée,** y compris en extérieur (lors des récréations). **Pour les élèves mangeant à la cantine, il faudra prévoir un deuxième masque pour l'après-midi** qui doit être mis dans un petit sac individuel.

Les locaux seront aérés toutes les deux heures pendant 15 minutes.

➤ Le nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

Les surfaces fréquemment touchées par les élèves et les enseignants (poignées de porte, etc.) seront nettoyées deux fois par jour (midi et soir).

Au sein d'une classe, les jouets sont autorisés à condition d'être nettoyés quotidiennement ou mis à l'isolement pendant 24 heures.